

300 ANALYSE DE SITUATION

310 ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL

Un organisme de service spécial est un modèle d'organisation conçu pour donner aux unités chargées de la prestation de services gouvernementaux une plus grande souplesse de gestion tout en permettant de fixer, d'un accord mutuel, les niveaux de rendement et les résultats à atteindre. Un tel organisme oriente son fonctionnement d'après une entente écrite avec le ministère dont il relève et ce modèle a pour objet de libérer l'organisme des contrôles administratifs appliqués à l'échelle gouvernementale afin de lui permettre en retour de s'engager pleinement à atteindre les niveaux de rendement et les résultats escomptés; l'obligation de rendre compte est assumée par l'administrateur en chef des opérations.

Le Bureau des passeports a été désigné comme Organisme de service spécial le 1^{er} avril 1990. Dans sa décision n° 813855, le Conseil du Trésor a autorisé l'élimination du contrôle des années-personnes, approuvé le Document-cadre du Bureau des passeports, souligné qu'on n'ouvrirait pas de nouveaux bureaux à moins que la demande ne soit suffisante pour en rendre l'exploitation viable, approuvé les niveaux de rendement et les objectifs du Plan d'entreprise de 1990-1991, et signalé qu'une politique visant à stabiliser les droits de service sur une période de quatre ans serait maintenue; en outre, il a prévu recevoir un préavis d'au moins un an avant qu'une augmentation de ces droits ne soit mise en vigueur. La période de quatre ans pendant laquelle le Bureau des passeports doit équilibrer ses recettes et dépenses débute à la date d'implantation de l'organisme de service spécial.

320 FONDS RENOUELABLE

Le Bureau des passeports est exploité au moyen d'un fonds renouvelable. Cela signifie que le Parlement lui accorde l'autorisation permanente ou continue d'effectuer des paiements à même le Fonds du revenu consolidé et de s'autofinancer entièrement grâce aux services offerts aux clients. En conséquence, la valeur des services financés à partir du fonds doit être payée par les usagers. Ce concept a des répercussions très importantes lorsqu'il s'agit de choisir les méthodes comptables utilisées pour contrôler les résultats financiers réels et en faire rapport, de préparer les prévisions des résultats financiers et d'en suivre l'évolution, et enfin, de conseiller l'Équipe de gestion du Bureau des passeports.

L'exploitation du Bureau des passeports à partir d'un fonds renouvelable offre plusieurs avantages. D'abord elle donne aux gestionnaires la souplesse dont ils ont besoin pour répondre avec efficacité et efficience aux fluctuations de la demande; par ailleurs, elle crée une ambiance semblable à celle qui règne dans les entreprises commerciales; de plus, elle facilite la présentation des profits ou pertes découlant des opérations; et enfin, elle favorise l'établissement de budgets et la préparation de rapports de type commercial.